

2021

TMC - Catégorie 2

10 ans et moins

CAHIER DES CHARGES





Coordination

Fédération Française de Tennis
Pôle Fédéral – Service Compétition
2, avenue Gordon Bennett - 75016 PARIS
Tel : 01 47 43 45 24 // mhebert@fft.fr

Table des matières

1.	PRESENTATION	2
1.1.	<i>Descriptif</i>	2
1.2.	<i>Homologation</i>	2
1.3.	<i>Candidature</i>	2
2.	ORGANISATION SPORTIVE	2
2.1.	<i>Règlements</i>	2
2.2.	<i>Inscription des joueurs</i>	3
2.3.	<i>Formule sportive</i>	3
2.4.	<i>Déroulement de l'épreuve</i>	3
2.5.	<i>Déroulement des parties</i>	3
2.5.1.	Programmation des parties	4
2.6.	<i>Arbitrage</i>	4
3.	ORGANISATION MATERIELLE	4
3.1.	<i>Les installations</i>	4
3.1.1.	Les courts	4
3.2.	<i>Balles</i>	4
3.3.	<i>Service médical</i>	4
3.3.1.	Responsable COVID	5
3.4.	<i>Assurance</i>	5
3.5.	<i>Hébergement // Restauration</i>	5
3.6.	<i>Cordeur</i>	5
3.7.	<i>Récompenses</i>	5
4.	ORGANISATION FINANCIERE	5
4.1.	<i>Dépenses</i>	5
4.2.	<i>Recettes</i>	6
4.3.	<i>Forfaits préconisés</i>	6
5.	COMMUNICATION ET PROMOTION	6
5.1.	<i>Logo TMC</i>	6

Version au 9 septembre 2020



Préambule // COVID-19 : Attention, ce cahier des charges s'adapte pour la formule sportive à la crise sanitaire actuelle. Le protocole sanitaire à mettre en place par le club sera celui à date et disponible sur le site de la FFT. Ce cahier des charges ne fait pas état de ce protocole particulier.

Les éléments modifiés apparaissent en rouge.

1. PRESENTATION

1.1. Descriptif

Le COMEX sur proposition de la Direction Technique Nationale et du Département Compétition a décidé de renommer les TMC, TMC Catégorie 2 10 ans et moins (noté TMC Cat.2).

Les TMC Cat. 2 10 ans et moins peuvent être : Orange, Vert ou Jaune. Ils sont réservés aux catégories 7*, 8, 9 et 10 ans (cf. ci-après pour plus de détails).

Ils regroupent les joueurs sur un même site (pas plus de deux) dans un temps limité (2 à 4 jours en fonction du format du tableau) impliquant la nécessité d'un hébergement à proximité. **Compte tenu du contexte actuel le nombre de jours pourra augmenter pour permettre une programmation adaptée.**

La ligue organisatrice se reposera sur un club pour l'organisation du tournoi ou sur ses installations.

1.2. Homologation

Le calendrier des TMC Cat. 2 est validé et harmonisé par le Département Compétition et la Direction Technique Nationale sur proposition des équipes techniques de ligue.

La ligue homologue elle-même les tournois qu'elle organise. Dans l'Admin choisir les éléments suivants :

Catégorie du tournoi	<ul style="list-style-type: none">• TMC Fédéral Catégorie 2 Orange 7 et 8 ans• TMC Fédéral Catégorie 2 Vert 8 ans et moins• TMC Fédéral Catégorie 2 Jaune 10 ans et moins (classement 30/3 minimum)
Conditions de jeu	<ul style="list-style-type: none">• Orange pour Orange• Vert pour Vert• Vert pour Jaune (évolution à venir dans l'Admin)

NB : « TMC » sera automatiquement coché. Le juge arbitre pourra dans l'AEI choisir la formule la plus adaptée suivant l'effectif FMC ou Poules

1.3. Candidature

Les candidatures des clubs organisateurs doivent être transmises à la ligue qui les signera et les transmettra à la FFT pour validation.

2. ORGANISATION SPORTIVE

2.1. Règlements

Ces tournois se déroulent dans le respect des règlements sportifs de la FFT et du présent cahier des charges, **ainsi que du protocole sanitaire à date.**



2.2. Inscription des joueurs

Les inscriptions sont gérées par la ligue organisatrice. Les inscriptions individuelles sont autorisées mais doivent être validées par la ligue du joueur.

Obligation d'accueillir au minimum une ligue d'Outre-Mer lorsque celle-ci en fait la demande 3 mois à l'avance.

TMC Catégorie 2 Orange	Niveau Orange : 7 et 8 ans, les 7 ans sont prioritaires – Simple mixte autorisé
TMC Catégorie 2 Vert	Niveau Vert : 7 et 8 ans un joueur 9 ans peut compléter le tableau – Simple mixte autorisé
TMC Catégorie 2 Jaune	Niveau Jaune : 7*, 8, 9 et 10 ans (classement minimum 30/3)

*Avec une autorisation spéciale accordée par la DTN.

2.3. Formule sportive

Le TMC doit se dérouler avec un maximum de 16 joueuses et joueurs confondus. Soit les possibilités suivantes :

- 16 joueuses ou 16 joueurs
- 8 joueuses et 8 joueurs

La formule sportive doit être adaptée à l'effectif :

- FMC → Formule multi chance
- Poules

2.4. Déroulement de l'épreuve

Les TMC Cat. 2 comprennent une épreuve de simple. L'organisation d'un tableau de double est laissée au choix de l'organisateur.

2.5. Déroulement des parties

		TMC Catégorie 2 - Orange	TMC Catégorie 2 - Vert	TMC Catégorie 2 - Jaune
Formats de jeu	Simple	Format 6 ¹	Format 7 ³	Format 4 ²
	Double	Format 6 si double	Format 6 si double	Format 6 si double
Terrain	Simple	Traditionnel	Traditionnel	Traditionnel
	Double	Sans les couloirs	Sans les couloirs	Sans les couloirs
Balle		Orange	Verte	Jaune
Nombre de parties par jour		4 parties maximum dont 3 simples au maximum	3 parties maximum dont 2 simples au maximum	3 parties maximum dont 2 simples au maximum
Temps de repos		30 mn minimum	30 mn minimum	30 mn minimum
Coaching		Fin de set, par cadre de ligue ou DE	Fin de set, par cadre de ligue ou DE	Fin de set, par cadre de ligue ou DE
Règle particulière		No let service	No let service	No let service

¹Format 6 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, 3^e set = super jeu décisif à 10 points

²Format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^e set = super jeu décisif à 10 points

³Format 7 : 2 sets à 5 jeux, point décisif, 3^e set = super jeu décisif à 10 points



2.5.1 Programmation des parties

La programmation des parties doit s'adapter au contexte actuel. Aussi le juge arbitre doit éviter que les mêmes joueurs restent tout au long de la journée. Il doit privilégier une formule, dans la mesure du possible par demi-journée.

La programmation des parties « en suivi de » est conseillée et très appréciée des jeunes, elle permet de leur apprendre à se préparer, à gérer leur temps, les incite à suivre les parties et permet en plus un gain de temps non négligeable.

2.6. Arbitrage

Un JAT1 est compétent pour organiser le déroulement des parties. **Un juge-arbitre adjoint est obligatoire pour les TMC se déroulant sur deux sites.**

Des superviseurs de courts doivent être présents tout au long du TMC. Un superviseur pour trois courts de jeu. Ces superviseurs devront avoir une qualification d'arbitre ou de juge-arbitre. Nous conseillons aux clubs et aux CTTC de se rapprocher de la Commission Régionale d'Arbitrage pour la nomination des superviseurs.

L'arbitrage des parties est recommandé pour les finales et les demi-finales.

Le juge-arbitre organisera une réunion avant le début du tournoi qui réunira l'ensemble des capitaines, des superviseurs et des arbitres afin qu'il explique à tous, très clairement, le rôle de chacun. Il devra également indiquer les règles à respecter notamment la règle du coaching (cf. ci-après) ainsi que le comportement à avoir autour des courts.

3. ORGANISATION MATERIELLE

3.1. Les installations

La structure doit être composée :

- ↳ d'un club-house avec vestiaires et possibilité de restauration rapide.
- ↳ de bureaux ou espaces aménagés pour les postes suivants : accueil, juge-arbitre, responsable de l'épreuve, service médical, cordeur...
- ↳ De chaises ou petites tribunes pour accueillir le public.

3.1.1. Les courts

Le club doit mettre à la disposition de la compétition un nombre de courts suffisants, sur un même site (dans tous les cas pas plus de deux sites) pour que le tournoi se termine le dernier jour à 14 heures.

Les courts doivent être propres, correctement aménagés et comprendre un minimum de chaises ou de bancs pour les joueurs, d'une chaise d'arbitre, d'un filet en bon état, de piquets de simples et d'un panneau de score.

3.2. Balles

Les balles devront être fournies par l'organisateur.

Trois balles neuves doivent être fournies pour chaque partie de simple.

3.3. Service médical

Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints à tout moment de la journée et pouvoir intervenir sur le site ou à leur cabinet rapidement.



3.3.1. Responsable COVID

Il est important qu'une personne soit désignée responsable COVID. Celle-ci devra être au fait du protocole sanitaire à mettre en place au moment du tournoi et des procédures liées à la crise en cours.

3.4. Assurance

Il est de la responsabilité du club de s'assurer que les conditions de sécurité sont réunies pour accueillir du public. Le club doit avoir une assurance de responsabilité civile qui couvre tout incident ou blessure accidentelle sur le site pendant le tournoi. De même pour le service de transport, toutes les assurances liant le club au concessionnaire et les chauffeurs de véhicules, doivent être prévues.

3.5. Hébergement // Restauration

L'association doit mettre à disposition une liste d'hébergements. Les joueurs et leur accompagnateur doivent eux-mêmes réserver leur hébergement en respectant les règles édictées par ces lieux.

L'hébergement des joueurs et des coachs doit se faire dans des chambres séparées.

Le club organisateur doit proposer un forfait (cf. 4.3. Forfaits préconisés) pour la compétition comprenant la restauration et l'hébergement.

Les délégations devront suivre les propositions faites par l'organisateur.

L'association peut proposer un panier repas individuel mais non un buffet et éviter au maximum les regroupements pour le déjeuner.

3.6. Cordeur

Les joueurs devront avoir la possibilité de faire corder leurs raquettes rapidement. Le club doit établir un contact avec un magasin de sports afin que les raquettes amenées soient cordées le plus rapidement possible. Le prix de la pose ne doit pas excéder 12 €.

3.7. Récompenses

Les trophées doivent être prévus par l'organisateur pour les finalistes et vainqueurs du simple et du double (si celui-ci est organisé).

4. ORGANISATION FINANCIERE

Le club organisateur est responsable du montage financier de l'épreuve en accord avec sa ligue.

4.1. Dépenses

Les principales dépenses sont les suivantes :

- ⇒ Aménagement du site : mise en place de chaises, aménagement des courts, panneaux de score, aménagement des bureaux...
- ⇒ Les balles ;
- ⇒ La restauration ;
- ⇒ L'hébergement ;
- ⇒ Promotion : affiches, invitations, cocktail et remise des prix...
- ⇒ Les récompenses.



4.2. Recettes

Parmi les recettes à prévoir par l'organisateur, figurent notamment :

- ⇒ Les forfaits : droits d'inscriptions et d'hébergement des joueurs et accompagnateurs ;
- ⇒ Les subventions des collectivités locales ;
- ⇒ Les recettes publicitaires résultant de la vente d'espaces sur les courts, dans l'enceinte du club ou sur les documents promotionnels ;
- ⇒ Les partenaires privés du club.

4.3. Forfaits préconisés

~~La FFT préconise un forfait journée de 60 € pour un joueur et un forfait de 70 € pour un accompagnateur. Il s'agit d'une recommandation il est bien évident que le forfait qui sera mis en place par l'organisateur tiendra compte de la période à laquelle se déroule le TMC mais également des possibilités d'hébergement qui se trouvent à sa disposition.~~

5. COMMUNICATION ET PROMOTION

5.1. Logo TMC

L'association s'engage à faire apparaître la marque « TMC » dont la FFT est titulaire sur tous les supports de communication réalisés pour le tournoi.

